

Nous soussignés,

Formulaire de consentement éclairé

Madame Nom Nom de jeune fille Prénoms Née le	Monsieur Nom Prénoms Né le
Adresse commune	
Téléphone fixe Téléphone portable.....	Téléphone fixe Téléphone portable

Certifions

- Être mariés ou en mesure d'apporter la preuve de la vie commune.
- Avoir été informés sur la probabilité de survenue d'une grossesse spontanée pour notre couple et sur les autres possibilités de mener notre projet parental, y compris l'adoption.
- Avoir été informés des différentes étapes de la prise en charge en fonction des techniques d'AMP adaptée à notre situation.
- Avoir pris connaissance des chances de réussite et d'échec de la technique choisie, de la pénibilité et des contraintes inhérentes notamment d'ordre matériel, financier et psychologique.
- Avoir eu connaissance des effets secondaires et des risques potentiels à long terme, liés notamment à la stimulation ovarienne, au geste clinique et aux techniques biologiques.
- Avoir eu connaissance du risque de survenue de grossesse multiple avec les complications possibles ainsi que sur l'état actuel des connaissances concernant la santé des enfants nés après AMP.
- Avoir reçu un guide d'information.
- Avoir compris les informations transmises par le Docteur et son équipe.
- Demander d'un commun accord, une assistance à la procréation.

Nous avons été informés de la possibilité de révoquer notre consentement à tout moment sans avoir à en expliquer les motifs. Dans ce cas, nous nous engageons à prévenir immédiatement l'équipe clinico-biologique par écrit.

Nous nous engageons à informer l'équipe du centre d'AMP de tout changement de notre situation familiale et notre lieu de résidence.

Document reçu le/...../.....

Signature des 2 membres du couple

Madame

Document reçu le/...../.....

Monsieur

Pièces à joindre

- photocopie des 2 cartes d'identité.
- pour les couples mariés : photocopie du livret de famille.
- Pour les couples non mariés : Attestation sur l'honneur de vie commune (*cf. modèle*) et extraits d'acte de naissance de chacun, datant de moins de trois mois.
- un mois minimum entre la date de réception et la date de rendu de la demande au centre 5 (*document en deux exemplaires : une pour le couple, un pour le centre*)